

REUNION DU JEUDI 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 29 janvier à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 21 janvier 2015, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaient présents :

Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Sabine BEGUIN, Marc DUPONT, Florence BOURGEOIS, Aurélie MORLOT, Caroline NOL, Jean-Christophe DOLAY, Antoine LEVENT, Jessica BRAZIER, Laurent BEGUIN

Absente excusée : Néant

Absents excusés et représentés : Néant

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Demande de subvention DETR pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.
- Demande de subvention CDDL pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.
- Demande de subvention « Enveloppe parlementaire » pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.
- Demande de subvention DETR pour la rénovation du logement communal situé au 1, rue de la place appart 2
- Demande de subvention CDDL pour la rénovation du logement communal situé au 1, rue de la place appart 2
- Mise à jour des tarifs de concession cimetière (avec intégration des cavurnes)
- Réhabilitation d'anciens caveaux du cimetière.
- Modification des statuts de la CCVO : ajout dans les compétences optionnelles et facultatives, art 2.4, actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Délibération autorisant la collectivité à s'engager dans le Document Unique et à recevoir une subvention du FNP
- Questions et informations diverses

Secrétaire de séance : Aurélie MORLOT est élue secrétaire de séance

2015/1 : Demande de subvention DETR pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.

Après les diverses explications données par Monsieur le Maire au sujet des travaux de en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.

Après consultation du dossier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet tel que défini dans les différents plans et documents, pour un montant de 35 209,42 € Hors Taxes.
- Sollicite, de l'état une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux, de 55 % du montant HT des travaux soit 19 365.18 €.

S'engage à réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/2 : Demande de subvention CDDL pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.

Dans le cadre de la programmation du CDDL 2014-2016, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, demande l'inscription de l'opération suivante :

Mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village dont le coût prévisionnel s'élève à 35 209,42 € HT.
Et demande une subvention CDDL pour ces travaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/3 : Demande d'une réserve parlementaire du « Député » pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.

Dans le cadre du projet de mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Demande, à l'unanimité, une réserve parlementaire du «député».

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/4 : Demande de subvention DETR pour la rénovation du logement communal situé au 1, rue de la Place appartement 2.

Après les diverses explications données par Monsieur le Maire au sujet des travaux de rénovation du logement communal situé au 1, rue de la Place appartement 2.

Après consultation du dossier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet tel que défini dans les différents plans et documents, pour un montant de 12 891.97 € Hors Taxes.

- Sollicite, de l'état une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux, de 25 % du montant HT des travaux soit 3222.99 €.

S'engage à réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/5 : Demande de subvention CDDL pour la rénovation du logement communal situé au 1, rue de la Place appartement 2.

Dans le cadre de la programmation du CDDL 2014-2016, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, demande l'inscription de l'opération suivante :

Rénovation du logement communal situé au 1, rue de la Place appartement 2 dont le coût prévisionnel s'élève à 12 891.97 € HT.

Et demande une subvention CDDL pour ces travaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

Selon les subventions accordées, les travaux pourront débuter en juillet 2015.

2015/6 : Mise à jour des tarifs de concession cimetièrè (avec intégration des caverne)

A compter du 1^{er} février 2015, le conseil municipal a fixé les tarifs des concessions cimetièrè comme suit :

Concession trentenaire :

- 132 € pour une concession « normale » simple (de 2 places)
- 204 € pour une concession « normale » double (de plus de 2 places)
- 102 € pour une caverne

Concession cinquantaenaire :

- 162 € pour une concession « normale » simple (de 2 places)
- 252 € pour une concession « normale » double (de plus de 2 places)
- 120 € pour une caverne

La suppression des droits d'inhumation/d'exhumation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/7 : Réhabilitations des anciens caveaux du cimetièrè

Des membres de la commission cimetièrè et des employés des pompes funèbres FLOQUET se sont rendus au cimetièrè communal et ont pu répertoriés les caveaux anciens qui pourraient être réhabilités.

Pour une revente, la commune devra procéder à quels travaux, à savoir :

- Pose d'une semelle 120 x 250 : coût 450 € HT
- Pose d'une dalle de fermeture : cout 105 € HT

Le cout financier, de cette opération, pour la commune s'élèverait à 555 € HT par caveaux. Plus de 11 caveaux serait concernés.

Les travaux de réhabilitations des anciens caveaux seront programmés sur 2 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de la réhabilitation des anciens caveaux du cimetière

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2014/8 : Modification des statuts de la CCVO : ajout dans les compétences optionnelles et facultatives, art2.4, actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Lors de sa séance du 8 décembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de l'Oise. Cette modification a pour finalité d'ajouter dans les compétences optionnelles et facultatives, art 2.4, actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

« Organisation et gestion des accueils de loisirs sans hébergement durant les quatre premières semaines de vacances scolaire d'été ».

La CCVO demande à ce que le conseil municipal de Chevresis-Monceau délibère et se positionne sur cette décision.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal ACCEPTE cette modification

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

La CCVO a ouvert un local « petite enfance » à Mézières sur Oise.

2014/9 : Délibération autorisant la collectivité à s'engager dans le Document Unique et à recevoir une subvention du FNP.

Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique et demande de subvention auprès du FNP.

Le Maire rappelle à l'assemblée ;

Dans chaque collectivité, le Code du Travail (Art R.4121-1) impose à l'Autorité Territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents.
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents.

- Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat peut être réalisé entre les collectivités et le Fonds National de Prévention de la CNRACL. Ce projet au-delà du caractère subventionnable, permettra d'entamer une réflexion sur les méthodes de travail appliquées dans les services, et sur la prise en compte des aspects santé/sécurité à tous les niveaux de la collectivité.

Par ailleurs, le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Aisne accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention. Une aide technique est apportée pour le montage du dossier de demande de subvention ainsi que pour la procédure de mise en œuvre et de suivi de la démarche, dès lors que la collectivité est adhérente au service de prévention et santé au travail (sans coût financier supplémentaire)

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique.
- Solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de l'Aisne.
- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention.
- Nommer en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche.
- Solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte ces propositions à l'unanimité,

NOMME la personne référente : Monsieur Sébastien SOLARI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche,

AUTORISE la commune à recevoir la subvention du Fonds National de Prévention correspondant au travail réalisé par les agents.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général qui indique que le département est désormais le propriétaire de l'ancienne voie ferrée Sains-Richaumont Laon.
- Une réunion du comité intercommunale est prévue en mairie de Sissy
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de régularisation de concession cimetière.

- La commune ne bénéficiera pas de subvention pour le mur de l'Eglise.
- L'organisation de la fête communale doit être mise en œuvre : la commission des fêtes se réunira le mercredi 11 février à 18h30
- Les bancs devraient être restaurés et remis dans la commune.
- Pas de nouvelles du litige de la salle des fêtes.
- La cotisation du syndicat de la vallée de la serre va augmenter de 25 % pour 2015.

Séance levée à 21h10

Délibérations – séance du 29 janvier 2015

N° d'ordre	Motif	N° page
<u>2015/1</u>	Demande de subvention DETR pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village	1-2
<u>2015/2</u>	Demande de subvention CDDL pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village	2
<u>2015/3</u>	Demande d'une réserve parlementaire du « Député » pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du village.	2-3
<u>2015/4</u>	: Demande de subvention DETR pour la rénovation du logement communal situé au 1, rue de la Place appartement 2.	3
<u>2015/5</u>	Demande de subvention CDDL pour la rénovation du logement communal situé au 1, rue de la Place appartement 2.	3
<u>2015/6</u>	Mise à jour des tarifs de concession cimetière (avec intégration des cavurnes)	3
<u>2015/7</u>	Réhabilitations des anciens caveaux du cimetière	3-4
<u>2015/8</u>	Modification des statuts de la CCVO : ajout dans les compétences optionnelles et facultatives, art2.4, actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	4
<u>2015/9</u>	Délibération autorisant la collectivité à s'engager dans le Document Unique et à recevoir une subvention du FNP	4-5

Signatures : séance du 29 janvier 2015

Sabine BEGUIN	Florence BOURGEOIS	Jessica BRAZIER
Antoine LEVENT	Sébastien SOLARI	Marc DUPONT
Jean-Christophe DOLAY	Edwige MARCHAND	Laurent BEGUIN
Aurélie MORLOT	Caroline NOL	